

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix neuf le vingt février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote de la délibération n°43) – M. CANNAROZZO (arrivé à 22h15 lors de la présentation de la délibération n°46) – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. PACHOUD – Mme BELMOUDEN (sortie lors du vote des délibérations n°32 – 33 – 41 et 43) – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – Mme SAGO – M. CAHENZLI – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN (sorti lors du vote de la délibération n°17) – M. MARQUES (arrivé à 20h15 lors de la présentation de la délibération n°4) – Mme LANCHAS-VICENTE – Mme BARTHELEMY – Mme NICOT – M. LECAREUX – M. RAMADIER – Mme MOREAU – M. BEZZAOUYA – M. MICHEL – Mme DRODE – Mme RADE (sortie lors du vote des délibérations n°41 – 43 et 44) – M. LORENZO – Mme GIMENEZ – Mme MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors du vote de la délibération n°17) – Mme SADKI – M. MOZER – Melle LABBAS – Mme DEMONCEAUX – Mme QUERUEL – M. HERNANDEZ – M. GOLDBERG – M. CHALLIER – Mme BEZZAOUYA – M. GIAMI – M. AYYADI (sorti lors du vote de la délibération n°44) – Melle ABDELLAOUI – Mme FOUGERAY.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. CANNAROZZO
Mme PINHEIRO
M. MARQUES
M. SANOGO
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. CORREIA
Mme MARQUETON
M. ATTIORI

MANDATAIRES

Mme MAROUN (jusqu'à 22h15 – délibération n°46)
M. CHAUSSAT
M. PACHOUD (jusqu'à 20h15 – délibération n°4)
Mme LANCHAS-VICENTE
Mme BELMOUDEN
M. FLEURY
M. LORENZO
Mme GIMENEZ

ABSENTS : M. SEGURA et M. LAOUEDJ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. EL KOURADI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation :

- du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C), au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°1*),

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2019 et qu'il a été fait ... observation.

Le 27 février 2019



- du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2018 (*délibération n°4*),
- du rapport Politique de la Ville et du volet opérationnel réévalué, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°32*),
- du bilan des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2018 (*délibération n°41*),
- du rapport d'orientations budgétaires 2019 et, **DIT A L'UNANIMITE** qu'il a bien fait l'objet d'un débat (*délibération n°46*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

AUTORISE

le Maire, à signer :

- la convention particulière de Maitrise d'Ouvrage Temporaire (M.O.T.) et la convention Financière, Administrative et Technique (F.A.T.), à intervenir entre le S.I.G.E.I.F. et la Ville concernant la route de Bondy, dans le cadre du programme 2019 d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public (*délibération n°2*),
- la convention Financière, Administrative et Technique (F.A.T.), à intervenir entre le S.I.G.E.I.F. et la Ville concernant la rue Jules Princet, dans le cadre du programme 2019 d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique et d'éclairage public (*délibération n°3*),
- la convention de partenariat musical entre la Ville et le Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger, pour l'organisation de concerts par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (*délibération n°5*),
- la convention cadre d'objectifs et de moyens 2018, entre la Direction Régionale des Affaires Cultures (DRAC) de l'Ile-de-France, l'Association LE CREA et le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental (CRD), concernant la demande de subvention, dans le cadre du projet « Arts de la Scène » (*délibération n°7*),
- la convention de prêt d'œuvres, à titre gratuit, avec le Fonds Départemental d'Art Contemporain de Seine-Saint-Denis, dans le cadre de l'exposition « Urbanités » organisée à l'espace Gainville, du 29 mars au 21 avril 2019 (*délibération n°8*),
- les conventions de partenariat entre la Ville et l'Education Nationale, au titre de l'année scolaire 2018-2019, concernant les écoles primaires, pour l'organisation :
 - des activités physiques et sportives (*délibération n°11*),
 - de la natation scolaire (*délibération n°12*),
- la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Omar Cherif, entre le Département de la Seine-Saint-Denis, le collège Simone Veil et la Ville, pour permettre l'accès aux équipements sportifs pour les écoles primaires et l'Ecole Municipale des Sports jusqu'au 30 juin 2021 (*délibération n°13*),
- la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), pour l'année scolaire 2018/2019 (*délibération n°14*),

- la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis, pour la mise en place du dispositif VACAF Aide aux Vacances Enfants Locale (Avel) jusqu'au 31 janvier 2020 (*délibération n°15*),
- la convention et le contrat de prêt d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la création par transfert et transformation de l'antenne jeunesse au sein de l'équipement multifonctionnel Balagny (*délibération n°16*),
- la convention avec l'Association CAP SAAA, pour l'organisation d'un CAP Rallye 2019, dans le cadre du programme EDUCAP CITY (*délibération n°18*),
- les conventions de mise à disposition d'agents municipaux, au titre des années 2019, 2020 et 2021, au profit des associations suivantes :
 - Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois – ACSA (*délibération n°20*),
 - Association d'Entraide du Personnel Communal – AEPC (*délibération n°21*),
 - Association Création Vocale et Scénique d'Aulnay-sous-Bois – CREA (*délibération n°22*),
 - Association Institut Aulnaysien de Développement Culturel – IADC (*délibération n°23*),
 - Association Mission Ville d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°24*),
- la convention tripartite de gestion pour les dépenses d'entretien des places privatives dans le parking du Marché (PIR 2), à passer avec la Société EFFIA et le Syndicat des copropriétaires des parkings Grande Nef (*délibération n°30*),
- la convention partenariale avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le co-financement d'une étude de repérage des fragilités et de définition des besoins d'accompagnement du parc privé collectif sur le territoire communal (*délibération n°33*),
- le protocole d'accord transactionnel avec la Société COREDIF relatif au litige lié à la construction d'une crèche multi-accueil rue de Toulouse (*délibération n°44*),

PROCEDE à la désignation du Directeur du Nouveau Cap comme candidat à l'agrément préfectoral pour le renouvellement des licences de catégorie 1 et 3 d'entrepreneur de spectacles afin de maintenir l'activité de diffusion du Nouveau Cap pour les années 2019 à 2021 (*délibération n°6*),

DECIDE la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au profit de la structure du « Phare » du Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF), à compter du 1^{er} mars 2019 (*délibération n°9*),

l'attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service, à compter du 1^{er} mars 2019 (*délibération n°28*),

l'adhésion de la Ville à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et **DESIGNE, par un vote à bulletin secret**, deux représentants du Conseil Municipal à siéger au sein de cette fédération : Mme MONTEMBAULT et M. CHAUSSAT (*délibération n°29*),

la création d'un budget annexe M22 au Budget Principal Ville pour les résidences autonomie Les Cèdres et Les Tamaris (*délibération n°43*),

ADOPTE les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de l'année 2019 (*délibération n°10*),

la création de vacances pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (*délibération n°25*),

APPROUVE le règlement intérieur du dispositif « Objectif BAFA Citoyen », pour l'année 2019 (*délibération n°17*),

la modification du tableau des effectifs du personnel communal et les créations de postes concernant les agents contractuels (*délibération n°26*), ainsi que les créations d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité (*délibération n°27*),

la participation communale du titre « Imagine'R » pour l'année scolaire 2019/2020, à hauteur de 38 € pour tous les abonnés scolaires et étudiants résidant à Aulnay-sous-Bois et, **AUTORISE**, le Maire, à signer le contrat de tiers payant avec le GIE COMUTITRES (*délibération n°31*),

la désaffectation et le déclassement de la parcelle communale DO 123 sise boulevard Marc Chagall / rue Botticelli et rue Paul Cézanne (*délibération n°34*),

la cession des biens communaux suivants :

- boulevard Marc Chagall / rue Botticelli et rue Paul Cézanne – Lot A (*délibération n°35*),
- 3 rue Julien Mira (*délibération n°36*),
- 4 avenue Lelièvre (*délibération n°37*),
- 23 boulevard Félix Faure (*délibération n°38*),
- 59 et 61 rue de Bigorre (*délibération n°39*),

le versement d'une indemnité aux ayants droits du bien sis 43 rue Just Adolphe Leclerc (*délibération n°40*),

FIXE les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués (*délibération n°19*),

EMET un avis favorable de la demande de remise de dette gracieuse au profit du régisseur titulaire de la régie « Activités courantes de la Direction Jeunesse » (*délibération n°42*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

DECIDE la mise en place d'un comité de suivi de la concession sous forme de Délégation de Service Public (DSP) pour la réalisation et l'exploitation d'un nouveau centre aquatique et, **DESIGNE** les représentants de l'administration de la Ville (*délibération n°45*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°2114 à 2131, de 2133 à 2136, de 2138 à 2154 et de 2157 à 2187 inclus concernant :

- le renouvellement de la revue de l'Association Française du Cor, pour le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental,
- les emprunts destinés à couvrir les besoins ponctuels de trésorerie de la Ville de :
 - 6 000 000 € contracté auprès de LA BANQUE POSTALE,
 - 6 700 000 € contracté auprès de LA BANQUE ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS,
- l'institution d'une régie et d'une sous-régie de recettes temporaire pour la patinoire à la Ferme du Vieux-Pays, du 15 décembre 2018 au 6 janvier 2019,
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, au titre de l'année 2018, du spectacle « Bruissement d'images encore ! » (Association ASIN),
- l'organisation par l'Ecole d'Art Claude Monet, au titre de l'année 2019, de l'exposition « Réciproque » (Hélène DELEPINE),
- la mise à disposition de la cuisine du Nouveau Cap, à titre temporaire et gracieux, au profit de l'Association FEMMES RELAIS,
- le renouvellement du bail commercial des locaux d'activité de la ZA Chanteloup (SCI PLUS DIX),
- les contrats et avenants de location de logements dépendants du patrimoine communal,
- le refinancement du contrat de prêt de la Caisse Française de Financement Local,
- le renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Développement Urbain (AFDU),
- l'approbation du montant de la redevance annuelle de télésécurité à compter du 1^{er} janvier 2019,
- la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, au titre de l'exercice 2019, pour des travaux de reliure et de restauration de documents d'archives,
- les mises à disposition, au titre de l'année scolaire 2018-2019, des locaux suivants :
 - la salle d'activités de l'école maternelle Nonneville au profit de l'Association JUS ADO IT,
 - le dojo de l'école Fontaine des Près à l'Association Le Dragon d'Or,
 - le dojo de l'école élémentaire Fontaine des Près à l'Association SIT MUAY THAI,
- la demande de subventions auprès du Conseil Régional et de la Direction des Affaires Régionales Culturelles d'Ile-de-France pour la Fête du Livre 2019,

- la convention entre la Ville, l'Association IADC et l'Association du CREA pour la mise à disposition, à titre gratuit, des salles du théâtre Jacques Prévert,
- la mise à disposition de la salle du Nouveau Cap au profit de l'Association THEATRE MUSICAL DE PARIS - CHATELET, du 21 au 23 décembre 2018,
- la signature des marchés concernant :
 - la vérification et la maintenance des installations et appareillages de sécurité dans les différents bâtiments communaux, au titre de l'année 2018/2019 et reconductible jusqu'en 2021/2022 (3 lots),
 - les services de fourrière animale, au titre de l'année 2019 et reconductible jusqu'en 2021 (GROUPE HYGIENE ACTION),
 - l'acquisition d'un certificat RGS ** pour la signature électronique des marchés publics (Société DOCAPOST – CERTINOMIS),
 - l'organisation de banquets de La Nouvelle Année 2019 au profit des retraités aulnaysiens (Société UNDERSHOW),
 - les prestations de restauration pour les manifestations organisées au Nouveau Cap (Association LES FEMMES RELAIS) :
 - le concert de ROD TAYLOR, le 27 octobre 2018,
 - le concert de HAYCE LEMSI, le 20 octobre 2018,
 - la location de matériel scénique de sonorisation au profit du Nouveau Cap, au titre de l'année 2018, dans le cadre des manifestations suivantes :
 - le spectacle de REMY (Société REGIETEK),
 - le Gala de Grappling (Société REGIETEK),
 - le concert de DELEGATION (Société NEWLOC),
 - la représentation du COMTE DE BOURDEBALA (Société REGIETEK),
 - le Canal Eté 2018 (Société UNDERSHOW),
 - la maintenance et l'assistance des progiciels et logiciels suivants :
 - GEOMAP (Avenant N°1 : Société GEOMAP-IMAGIS),
 - AVENIO (Société DIX),
 - Autodesk (Société MAN AND MACHINE),
 - FUSION (Société SALAMANDRE),
 - l'organisation de séjours vacances au profit des aulnaysiens âgés de 6 à 17 ans révolus pour les vacances scolaires de la zone C, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 (Lots N°1 à N°5 : Diverses sociétés),
 - la fourniture de couches bébés jetables, au titre des années 2018/2019 et reconductible jusqu'en 2021/2022 (Lot N°2 : Société RIVADIS),

-
- les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - le spectacle de HOURIA LES YEUX VERTS, les 8 et 9 décembre 2018 (Société ROBIN PRODUCTIONS),
 - le concert de RAINA RAI, le 26 janvier 2019 (Société TURN AGAIN MUSIC),
 - la représentation de KHEIRON, le 9 février 2019 (Société CENTAURE),
 - la représentation de NEW JERSEY CONNECTION ET ODYSSEY, le 16 février 2019 (Société FUNK U SOUL),
 - la représentation de MAGIA, le 13 mars 2019 (Association LA FABULEUSE FAMILY COMPAGNIE),
 - le spectacle de AARON COHEN, le 30 mars 2019 (Société YUMA PRODUCTIONS),
 - la soirée Culture Jeunesse, le 22 décembre 2018 (Société UNDERSHOW),
 - le Gala de GRAPPLING, le 1^{er} décembre 2018 (Association AASC),
 - la représentation de GOULAG, le 17 novembre 2018 (Société WM),
 - la Soirée Africaine, le 28 avril 2018 (Association LES FEMMES RELAIS),
 - la représentation de CAP GOSPEL, le 9 décembre 2018 (Association KRIS KAPAB),
- la fourniture de carburants, huiles et d'additif adblue pour le parc automobile et de combustibles liquides pour les chaufferies communales, au titre de l'année 2019/2020 et reconductible jusqu'en 2022/2023 (Divers lots),
- l'aménagement d'une aire de jeux au parc Faure (AQUARELLE L'ART DU JEU),
- la fourniture et la livraison de matériels et de matériaux de bâtiment, au titre de l'année 2019, reconductible jusqu'en 2022 (Divers lots),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :
 - la restructuration de l'annexe Louis Barrault en vue du réaménagement en un groupe scolaire (Société INGEMA),
 - la restructuration et l'agrandissement de l'école maternelle et l'aménagement élémentaire des groupes scolaires Savigny et Perrières (Société EPDC),
- le contrat Diagnostic structurel visuel INTRADOS / EXTRADOS des Ouvrages de franchissement (Société BETC),
- l'abonnement pour une plateforme informatique pour les studios d'enregistrement du Nouveau Cap (Société QUICK STUDIOS),
- la fixation des tarifs des spectacles et des stages du 1^{er} trimestre 2019 organisés au Nouveau CAP,
- la relance du marché relatif à l'organisation de sorties promenades pour seniors, au titre de l'exercice 2019 (Société LUDWIK),

- l'organisation de séjours pour seniors à destination du Sri Lanka, du 19 au 30 mai 2019 (Lot N°3 : Société MAR I MUNTANYA),
- l'organisation des Banquets de la Nouvelle Année 2019 (Société UNDERSHOW),
- la procédure infructueuse du marché relatif à l'organisation de sorties promenades pour Seniors, au titre de l'exercice 2019 (Association C.I.E.L.).

Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 21h25 à 21h28.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 20 février 2019 à 22h50.

Le Maire,

Bruno BESCHIZZA